

Vos questions / nos réponses

Interdiction

Par [Bebew27](#) Postée le 09/11/2025 18:21

Bonjour excusez-moi de vous déranger je voulais savoir si je peux avoir une interdiction au casion

Mise en ligne le 19/11/2025

Bonjour,

Notre délai de réponse se trouve actuellement allongé en raison d'un nombre important de sollicitations. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Vous avez la possibilité de demander une interdiction volontaire de jeux auprès de l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux). Nous vous joignons en lien un article qui vous informera sur cette démarche et les différents moyens d'en faire la demande. Cette interdiction s'applique aux casinos terrestres.

Dans le cas où votre pratique des jeux s'effectue sur des sites en ligne, nous vous joignons un autre article qui vous informera sur des moyens de bloquer ces sites.

Si besoin de revenir vers nous, nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Bien à vous.

En savoir plus :

- ["L'interdiction volontaire de jeux"](#)

Autres liens :

- ["Comment bloquer les sites de casino en ligne?"](#)